

Strike out line 25 in the French version on page 35 and substitute the following therefor:

"en vertu de ce paragraphe;"

Your Committee has ordered a reprint of Bill C-183, as amended, pursuant to Standing Order 75(2), for the use of the House of Commons at the report stage.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (Issues Nos. 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 24, 25 and 26 inclusive) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président
ARTHUR PORTELANCE

Chairman

Retrancher la ligne 25 dans la version française, à la page 35, et la remplacer par ce qui suit:

"en vertu de ce paragraphe;"

Le Comité a ordonné la réimpression du Bill C-183, tel que modifié, en application de l'article 75(2) du Règlement, pour l'usage de la Chambre des communes à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (fascicules nos 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 inclusivement) est déposé.

Respectueusement soumis,

Alexander
Badami

Cyr
Dion

Morrison
Muir

Stokoyko
Thomson

Retrancher la ligne 25 à la page 35 et la remplacer par ce qui suit:
"en vertu de ce paragraphe;"

Retrancher la ligne 25 à la page 35 et la remplacer par ce qui suit:
"en vertu de ce paragraphe;"

Retrancher la ligne 31 à la page 17 et la remplacer par ce qui suit:

Retrancher la ligne 31 à la page 17 et la remplacer par ce qui suit:

Retrancher les pages 1 à 5 inclusivement, à la page 28 et les remplacer par ce qui suit:
(1) Sous réserve du paragraphe (2) du Conseil doit déterminer le résultat d'un scrutin de représentation...

Retrancher les pages 1 à 5 inclusivement, à la page 28 et les remplacer par ce qui suit:
(1) Subject to subsection (2), the Board shall determine the result of a representation vote...

(2) Le vote de la majorité des em-
Retrancher les lignes 6 à 16 à la page 31, et les remplacer par ce qui suit:

(2) A vote by the majority of the em-
Strike out lines 6 to 16, both inclusive, on page 31 and substitute the following therefor:

(1) Lorsque le gouvernement en conseil décide de la Partie I ou de la Partie II de l'annexe 1 à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique du Canada qui y est spécifié à l'occasion et que cet élément de la fonction publique est constitué en une corporation à laquelle s'applique la présente Partie ou un intérêt dans une telle corporation ou qu'un élément de la fonction publique du Canada compris dans un élément de la fonction publique du Canada ainsi spécifié à la Partie I ou à la Partie II de l'annexe 1 à cette loi est séparé de l'élément dans lequel il était inclus et constitué en une corporation à laquelle s'applique la présente Partie ou un intérêt dans une telle corporation...

(1) Where the Government in Council decides the name of any portion of the public service of Canada specified from time to time in Part I or Part II of Schedule I to the Public Service Staff Relations Act and that portion of the public service of Canada is established as or becomes a part of a corporation to which this Part applies, or where a portion of the public service of Canada included in a portion of the public service of Canada so specified in Part I or Part II of Schedule I to that Act is severed from the portion in which it was included and established as or becomes a part of a corporation to which this Part applies...